Municipalité de
Saint-Alexandre-de-Kamouraska

19 mai 2020

AVIS À LA POPULATION
OUVERTURE DU TERRAIN DE TENNIS

Sous réserve de l'application des principes de distanciation sociale et de l'ensemble des recommandations de la Santé publique, le gouvernement du Québec annonce la reprise graduelle de la pratique récréative de certaines activités sportives, de loisir et de plein air qui se déroulent à l'extérieur. À compter du 20 mai, dans toutes les régions, les Québécoises et les Québécois pourront, entre autres, renouer avec le tennis.

La Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska ouvrira donc son terrain de tennis à partir du 20 mai. Aucun prêt de matériel ne sera offert. Nous comptons sur la collaboration des citoyens pour respecter la distanciation sociale lors de la pratique du sport.

Lignes directrices - retour au jeu

En tout temps, nous demandons aux participants de respecter les consignes gouvernementales suivantes :

- → Rester à la maison si vous avez été en contact avec quelqu'un ayant eu la COVID-19 ou êtes revenus de l'étranger au cours des 14 derniers jours, ou si vous avez des symptômes grippaux;
- → Respecter une distanciation sociale de 2 mètres;
- → Éviter tout contact avec les autres joueurs;
- → Jouer en simple seulement;
- → Apporter un désinfectant pour les mains;
- → Avoir son propre équipement et ses balles et les identifier;
- → Effectuer les services avec vos balles seulement, et non celles de votre partenaire;
- → Nettoyer son matériel avant et après chaque pratique;
- → Éviter de vous toucher le visage;
- → Éviter de toucher des surfaces et équipements sur le terrain, comme le filet, les poteaux, la porte, etc. En cas de manipulation, les désinfecter avant de quitter le terrain;
- → Inscrire votre nom et vos coordonnées au registre des participants, que vous ayez réservé le terrain ou non;
- → Accéder au terrain seulement si vous êtes directement impliqué dans l'activité;
- → Quitter les lieux dès que votre temps de jeu est terminé.

La Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska se réserve le droit d'expulser et de bannir du terrain toute personne qui ne respecte pas ces consignes, et également de fermer l'accès au terrain de tennis si nécessaire.

L'information quant à la réservation du terrain est disponible dans l'édition de mai d'Alex Le Jaseur, ainsi que sur notre site Internet (stalexkamouraska.com).

Information : 418-495-2440